



Assemblée générale

Distr. limitée
7 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Troisième Commission

Point 71 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits humains : questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales

Fédération de Russie : amendement au projet de résolution révisé
[A/C.3/78/L.31/Rev.1](#)

Aide et protection en faveur des personnes déplacées

Au vingt-huitième alinéa du préambule, supprimer le membre de phrase « et rappelant les dispositions pertinentes du Statut de Rome de la Cour pénale internationale¹, qui définissent comme crimes contre l'humanité la déportation ou le transfert forcé de population et comme crimes de guerre la déportation ou le transfert illégal de populations civiles ainsi que le fait d'ordonner le déplacement de celles-ci ».

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2187, n° 38544.

